

PréparAdhésion

Le club étant affilié à la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), il s'aligne sur son mode de fonctionnement et les lois en vigueur. **Consulter le règlement intérieur du Rando Club.** Les licences courent du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Nous ne sommes donc théoriquement plus licenciés à partir du 1^{er} Septembre. Pour laisser le temps aux randonneurs de se réinscrire, il y a une tolérance. L'assurance est maintenue jusqu'à fin décembre, **pas la licence.** Le club suit ce même mode de fonctionnement. Les réinscriptions se font entre le 1^{er} Septembre et le 10 octobre ce qui laisse largement le temps à tout un chacun de se réinscrire. Entre le 31/08 et le 10/10 nos licences sont périmées ce qui peut poser problème avec certains organismes de vacances.

- * Il n'est pas nécessaire d'imprimer le «Questionnaire Santé» ni ce document « **PréparAdhésion** ».
- * **Imprimez le document « Adhésion ».**
- * Vous n'enverrez **que ce document « Adhésion » accompagné des documents nécessaires (chèque, certificat, licence, etc..) et pas le document QS-Sport (secret médical).** Voir à la fin de ce document la rubrique **RÉCAPITULATION.**

Les explications ci-après permettent de cocher les bonnes cases du document « Adhésion »:

3 cas possibles :

1/ Vous êtes nouveau et voulez vous inscrire au club:

Dans tous les cas, chaque personne (même en familial) doit fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de six mois , mentionnant en plus, si vous êtes intéressé, la marche en montagne.	Case (1)
--	----------

2/ Vous êtes déjà licencié dans un autre club de randonnée pédestre :

C'est ce club qui gère votre licence et votre certificat. Vous joignez simplement une photocopie de la licence de cette nouvelle année que vous venez de recevoir (pas celle qui se termine) . En familiale, fournir toutes les licences. Vous ne payez que la « cotisation Rando-Club »	Case (2)
---	----------

3/ Vous êtes déjà au club et demandez un renouvellement d'adhésion.

Le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

C'est au pratiquant d'attester avoir rempli le QS-Santé et d'avoir répondu «non» à toutes les questions. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, il est conseillé de consulter un médecin sur la poursuite de l'activité..

La FFRANDONNEE est à l'origine des questions suivantes

Vous répondez aux questions et cochez la case indiquée sur le document « Adhésion »	Numéro de case à cocher sur le document « Adhésion »
<p>Attestation pour les pratiquants majeurs :</p> <p>Je soussigné M/Mme/Mlle [Nom Prénom indiqués sur le document «Adhésion»] atteste avoir renseigné le QUESTIONNAIRE DE SANTE et avoir :</p> <p>Répondu NON* à toutes les questions. Je ne fournis pas de certificat médical du QS-SPORT .</p> <p>Répondu OUI* à une ou plusieurs question(s) du QS-SPORT. Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.</p>	<p>Votre signature sur la fiche d'adhésion. confirmera ceci</p> <p>Case (3)</p> <p>Case (4)</p>

La question des droits à la vie privée.

Dans le document «Adhésion», vous avez des propositions d'items avec des cases à cocher. Ceci est demandé par la fédération. Suivant ce que vous cochez ou non, vous vous engagez là aussi. On peut toujours revenir en arrière.

Cochez cette case si vous refusez d'apparaître sur les photos

Case 5

Pensez que vous êtes dans un club, c'est-à-dire une association d'amis qui prennent des photos entre eux, un peu comme dans une famille.

Regardez dans le règlement intérieur ce que dit la loi à ce sujet.

En gros, si vous n'êtes pas le personnage central de la photo, si on ne peut vous reconnaître, ce droit ne s'applique pas.

Cochez cette case si vous acceptez de recevoir des informations de la FFRandonnée

(envoi de newsletters, questionnaires)

Case 6

Cochez cette case si vous acceptez de recevoir des informations des partenaires de la FFRandonnée

Case 7

En clair, si vous ne voulez pas de pubs... Mais des partenaires de la fédération offrent aussi des réductions quand vous achetez chez eux et ils peuvent également sponsoriser. A vous de voir avant de cocher...

* Licence IRA= individuelle avec assurance

* Licence FRA= familiale avec assurance

Pour les FRA, vous pouvez inviter vos petits enfants. Ils sont assurés avec vous (source orale fédération).

Pour tout problème sans solution apparente, appelez le « responsable licences ».

IMPORTANT :

Complétez lisiblement les rubriques du document « Adhésion ».

Évitez de faire des erreurs sur vos noms, adresses et courriels. Vous risquez de ne pas recevoir les infos Club, notamment les programmes de randonnées.

Dans le tableau des tarifs, pensez à mettre le nom de l'autre personne dans le cas d'une licence FRA.

RÉCAPITULATION : Le dossier d'adhésion que vous transmettez doit contenir :

Le document « Adhésion » complété et signé + votre chèque

Éventuellement un certificat médical

Éventuellement la photocopie de licence obtenue dans un autre club.

*Même en familiale (FRA), **chaque membre** doit remplir un document « Adhésion » et le joindre au dossier.*

Un bulletin d'adhésion spécifique pour les pratiquants mineurs et sa notice d'explicative est disponible sur demande auprès du responsable licence.